

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 3 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 3 Février, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises
2. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises
3. Convention d'incitation à la réalisation d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires s »

Contrôle du quorum

Titulaires : Monsieur Philippe BOUTY, Monsieur Fabrice POINT, Monsieur Jean-Luc DEDIEU, Monsieur Jean Noël DUPRE, Monsieur Benoit SAVY, Monsieur Benoit GAGNADOUR, Madame Nathalie LANDREVIE, Monsieur Éric PINAUD, Madame Sandrine PRECIGOUT, Monsieur Jean Marie TRAPATEAU, Manuel DESVERGNE.

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises

Del2021_025

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2020_232 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2020,

Suite à la deuxième vague pandémique de la Covid-19 et le deuxième confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à la mise en place du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

nom entreprise	commune	code APE	Proposition /décision subvention
La Barrière	TDHC	5630Z	500
Indiana Pub	St-Laurent de Ceris	5630Z	500
Le Durand-Bar	Lesignac-Durand	5630Z	500
Soulat Séverine	Esse	9602A	500

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	Voix contre	Abstentions

2. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises

Del2021_026

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2021_024 du Conseil Communautaire du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021,

Suite à la deuxième vague pandémique de la Covid-19 et le deuxième confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à la prolongation du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % en janvier 2021 par rapport à janvier 2020 et/ou en février 2021 par rapport à février 2020, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

nom entreprise	commune	code APE	Proposition /décision subvention
Karen Hardy - Mamie's Bar	Montembœuf	5630Z	500
L'Entracte	TDHC	5610A	500
le Pressoir	Etagnac	5610A	500
SARL Pizzeria Sourire	Chasseneuil	5610A	500
L'Atelier bis	Chasseneuil	5610A	500
le Bonnieure	Chasseneuil	5610A	500
Isabelle Civrais	TDHC	5610A	500
Chez Santino	Chasseneuil	5610C	500

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	Voix contre	Abstentions

3. Convention d'incitation à la réalisation d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires »

Del2021_027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie, est venu créer un nouveau dispositif réglementaire dénommé « coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires »,

Vu la convention jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention proposée ci-avant ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--